



COLLOQUE DISCRIMINATION

Laboratoire
Droit, religion,
entreprise et société | DRES
de l'Université de Strasbourg
et du CNRS



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE et DISCRIMINATIONS : LE RISQUE AUGMENTÉ



Vendredi 11 octobre 2024

Le Studium Université de Strasbourg – 2 rue Blaise Pascal 67000 Strasbourg
– Salle Inquarto et en ligne

Inscription préalable en ligne indispensable : www.lesaf.org

Clôture des inscriptions le 10 octobre 2024 à 12h

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Syndicat des Avocats de France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org

Les algorithmes et l'intelligence artificielle sont déployés dans de nombreux domaines, publics comme privés (sécurité, éducation, santé, banques, assurances, etc). La discrimination est identifiée comme un des risques majeurs de l'usage de ces technologies. Ce risque, loin d'être un fantasme, est une réalité préoccupante, comme le révèlent des exemples issus de la recherche et des enquêtes journalistiques, dans la sécurité (cf le tristement célèbre logiciel COMPAS, la reconnaissance faciale, etc), dans le recrutement d'employés, dans le ciblage de la publicité, etc. Alors que se pose la question de la compatibilité de ces technologies avec le droit à la non-discrimination, l'engouement pour celles-ci ne faiblit pas. Dans ce contexte, il nous est apparu nécessaire de mettre cette réalité à l'ordre du jour.

PROGRAMME

8h30-9h : Café d'accueil

9h-9h15 : Accueil de Judith Krivine, Présidente du SAF, de Gabriella Garraud, Co-présidente de la section Saf-Strasbourg, de Nicolas Moizard Professeur de droit privé à l'Université de Strasbourg, Institut du travail, et de Nohra Boukara, pour la commission discrimination.

MATIN :

Modérateur : Antoine BON, Avocat au Barreau de Strasbourg

9h15- 10h : Algorithmes et IA : l'enjeu du droit à la non-discrimination

Marc CHANTREUX, Ingénieur d'études à l'Université de Strasbourg, directeur du groupe de travail Environnement à Renater, libriste militant
Conception, fonctionnement et usages des algorithmes et de l'IA : les biais discriminatoires
Gabrielle du BOUCHER, Chargée de mission numérique, droits et libertés auprès du Défenseur des Droits de droit

Le cadre juridique actuel et à venir : des garde-fou efficaces ?

Débat avec la salle et pause

11h-11h45 : IA et discrimination en droit du travail

Marie PEYRONNET, Maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Bordeaux

Patrice ADAM, professeur à l'Université de Nancy

Débat avec la salle

12h30-14h : Pause déjeuner libre

APRES-MIDI :

Modératrice : Nohra BOUKARA, Avocate au Barreau de Strasbourg

14h-15h : Parcoursup : entre humain et numérique, des algorithmes pour discriminer

Julien GOSSA, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg

Paul MATHONNET, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation

Débat avec la salle et pause

15h30-16h15 : Un cas de discrimination structurelle : les algorithmes de la Caisse d'allocations familiales

Bastien LE QUERREC, Juriste à la Quadrature du Net
Sophie SERENO, Maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université d'Aix-Marseille

Débat avec la salle

16h45-17h30 : Pensez l'espace public « intelligent » sans discrimination

Caroline ZORN, Avocate, vice-présidente de l'Eurométropole

Geoffrey DORNE (à confirmer), Expert en design et IA

Débat avec la salle

17h45 : Clôture.

19h30 : Cocktail offert par l'Ordre des avocats de Strasbourg et soirée DJ

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : Ce colloque vise à aider à la compréhension des mécanismes qui aboutissent aux biais discriminatoires dans la conception et l'utilisation des algorithmes et de l'intelligence artificielle, l'enjeu du principe de transparence qui apparaît être mis à mal par l'évolution de ces technologies mais aussi par la jurisprudence ; à confronter leurs usages aux instruments juridiques actuels et à venir, avec l'entrée en vigueur prochaine du règlement IA, afin d'en mesurer la pertinence, le caractère suffisant ou non et à analyser des exemples concrets dans des domaines qui touchent à l'égalité et à la justice sociales.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit des discriminations et du numérique.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit des discriminations et du numérique : magistrats, avocats, universitaires, associations ; aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Modalités et délais d'accès : Pour les participants en visio conférence : un lien sera envoyé la veille de la formation.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel et en visioconférence

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

Méthode pédagogique : expositive.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : sept heures

Cette formation est prise en charge à titre individuel par le FIFPL !

Participation en présence : **Pour valider la formation** - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi. Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation. Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence : **Pour valider la formation** - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.



Laboratoire
Droit, religion,
entreprise et société | DRES
de l'Université de Strasbourg

et du 



Intelligence artificielle et discriminations : Le risque augmenté

Vendredi 11 octobre 2024

Le Studium Université de Strasbourg, 2 rue Blaise Pascal 67000 Strasbourg
Salle Inquarto et en ligne

Pour venir au Studium :

- Venir à vélo (<https://www.unistra.fr/vie-pratique/transports/velo>)
- Venir en transports en commun : Tram C, E, F arrêt Observatoire /Bus : ligne 1, ligne 2)

Accès PMR

Accès pour les personnes en situation de handicap facilité à l'intérieur du bâtiment.

TARIFS

- Avocat adhérent SAF : 80 € TTC
- Couplé avec le colloque environnement du 12 octobre 2024 : 150 € TTC
- Avocat non adhérent SAF : 100 € TTC
- Élève-avocat, étudiant, enseignant, associatif : entrée libre dans la limite des places disponibles
- Besoin d'accessibilité particulier
- Cocktail dînatoire : offert par l'ordre des avocats de Strasbourg
- Soirée du 11 octobre à l'ordre des avocats 3, rue du général frère à 67000 Strasbourg : 20 €

Déjeuner : libre